



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
12 juillet 2002  
Français  
Original: anglais

### Rapport du Secrétaire général sur la Force intérimaire des Nations Unies au Liban

(pour la période du 17 janvier au 12 juillet 2002)

#### I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 1391 (2002) du Conseil de sécurité, en date du 28 janvier 2002, par laquelle le Conseil a prorogé le mandat de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) pour une nouvelle période de six mois, s'achevant le 31 juillet 2002. Il traite des faits nouveaux intervenus depuis mon dernier rapport sur la question, en date du 16 janvier 2002 (S/2002/55).

#### II. Situation dans la zone d'opérations

2. La zone d'opérations de la FINUL a connu une recrudescence des tensions pendant la période considérée, des incidents violents d'une ampleur inégalée depuis le retrait israélien du Liban en mai 2002 s'étant produits de part et d'autre de la Ligne bleue pendant les deux premières semaines d'avril. Ces événements ont coïncidé avec l'escalade de la violence en Israël et dans le territoire palestinien occupé. Le Hezbollah, des Palestiniens et des inconnus ont mené des activités militantes aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de la zone des fermes de Chab'a. La situation s'est stabilisée en mai et est demeurée calme depuis lors, malgré les tensions.

3. Le Hezbollah a mené une série d'attaques contre les Forces de défense israéliennes dans la zone des fermes de Chab'a du 30 mars au 13 avril. La FINUL a ainsi enregistré que le Hezbollah a tiré au total 152 missiles antichar, 1 246 obus de mortiers, 28 Katioucha, 11 missiles sol-air et des centaines de

coups de feu d'armes légères. Les Forces de défense israéliennes ont riposté en visant des cibles dans les zones d'où venaient les tirs du Hezbollah, principalement aux alentours de Chab'a et de Kafr Shuba. Selon le décompte de la FINUL, la riposte des Forces de défense israéliennes a consisté en 1 108 tirs d'artillerie et de mortiers, 118 tirs de chars, 142 bombes, 17 missiles et des centaines de tirs d'armes légères. Aucune partie n'a fait état de victimes. Le 10 avril, plusieurs obus tirés par des chars israéliens sont tombés à 50 mètres de la position 4-31 de la FINUL, causant des dégâts matériels. Le Hezbollah a spécialement dédié son action du 10 avril au peuple palestinien.

4. Le Hezbollah a également lancé des attaques contre les positions des Forces de défense israéliennes dans la zone des fermes de Chab'a les 23 janvier et 26 avril. Elles ont consisté en des tirs de mortiers, de missiles et d'armes légères auxquels les Forces de défense israéliennes ont riposté par des tirs de missiles, d'artillerie et d'armes légères. Les Forces de défense israéliennes ont indiqué que quatre de leurs soldats avaient été légèrement blessés lors de l'incident du 26 avril. Le 7 mai, il y a eu un bref échange de tirs entre le Hezbollah et les positions des Forces de défense israéliennes au nord de Adamit, près des fermes de Chab'a. Cet incident s'est produit lorsque trois coups de feu de source inconnue ont été tirés du côté libanais.

5. Les premières attaques perpétrées au-delà de la Ligne bleue par des Palestiniens ou des éléments armés non identifiés se sont produites les 11 et 12 mars. Le



11 mars, il y a eu un bref échange de tirs entre un inconnu et des soldats israéliens près de la position des Forces de défense israéliennes au sud de Ghajar. Le 12 mars, des éléments se sont infiltrés près du village israélien de Shelomi et ont attaqué des véhicules civils, tuant cinq civils et un soldat israélien. À la suite des protestations d'Israël, qui soutenait que les auteurs venaient du Liban, la FINUL a mené une enquête dont les résultats n'ont pas été probants. Les Forces de défense israéliennes auraient tué deux des assaillants mais n'ont pu identifier ni ces derniers ni leurs complices.

6. La première semaine d'avril a été marquée par une recrudescence des activités militantes. Le 31 mars, quatre Palestiniens ont échangé des tirs avec une patrouille des Forces de défense israéliennes à travers la Ligne bleue près de Aytash Shab. Deux des Palestiniens ont été blessés et tous les quatre ont été ultérieurement détenus par l'armée libanaise. Le même jour, jusqu'à trois Katioucha ont été tirées à proximité. Le 2 avril, au moins une Katioucha tirée à travers la Ligne bleue par des inconnus est tombée au nord-est de Qiryat Shemona. Le 6 avril, des Palestiniens présumés ont tiré plusieurs coups de feu d'armes légères et deux missiles à travers la Ligne, sur la position des Forces de défense israéliennes près de Alma ash Shab et quatre roquettes sur le village de Ghajar, blessant cinq civils. Le 7 avril, des éléments palestiniens présumés ont tiré des roquettes à travers la Ligne bleue sur Avivim, blessant quatre soldats israéliens.

7. Pendant la même période, le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, Terje Roed-Larsen, et mon Représentant personnel pour le sud du Liban, Staffan de Mistura, ont entamé une action diplomatique conjointe en vue de réduire la violence. La FINUL a augmenté le nombre de ses patrouilles et le commandant de la Force est intervenu personnellement auprès des parties sur le terrain en vue de contenir les incidents. Des membres importants de la communauté internationale ont à maintes reprises demandé aux parties de faire preuve de retenue. Le 10 avril, lors de la réunion qu'il a tenue à Madrid, le Quartet s'est dit gravement préoccupé par les attaques à travers la Ligne bleue et a demandé à toutes les parties de respecter la ligne, de mettre fin aux attaques et de faire preuve de la plus grande retenue. De même, j'ai demandé au Gouvernement libanais et à toutes les parties intéressées de condamner et de prévenir ces violations.

8. Pendant la deuxième semaine d'avril, les autorités libanaises se sont engagées à prendre des mesures pour contrôler les « éléments non identifiés » mais ont continué d'affirmer la légitimité de la résistance menée dans la zone des fermes de Chab'a. Dans une lettre datée du 19 avril 2002 (A/56/928-S/2002/473), le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies a réitéré la position libanaise selon laquelle « le Gouvernement, la résistance et le peuple libanais avaient le droit et le devoir de libérer les fermes de Chab'a par tous les moyens légitimes » ... et que le Gouvernement libanais « s'employait à maîtriser la situation le long de la Ligne bleue, qui s'étend entre Naqurah et les fermes de Chab'a ». Depuis le 7 avril, la Force mixte de sécurité libanaise a renforcé ses patrouilles sur le terrain et mis en place de nouveaux postes de contrôle et l'armée libanaise a renforcé sa présence. Les incidents survenus ultérieurement étaient largement confinés à la zone des fermes de Chab'a. Il convient de féliciter le Gouvernement libanais pour avoir pris ces mesures et démontré ainsi qu'il était en mesure d'affirmer effectivement son autorité. Néanmoins, la position de l'ONU est claire : les attaques perpétrées au-delà de la Ligne bleue, que ce soit dans le territoire israélien ou dans la zone des fermes de Chab'a, constituent des violations des résolutions du Conseil de sécurité.

9. Les incursions aériennes israéliennes injustifiées dans l'espace aérien libanais se sont poursuivies quasi quotidiennement pendant une grande partie de la période considérée, les avions pénétrant en profondeur dans l'espace aérien libanais et provoquant un bang supersonique. Pendant la deuxième moitié d'avril, les avions volaient systématiquement vers la mer puis entraient dans l'espace aérien libanais au nord de la zone d'opérations de la FINUL, évitant ainsi toute observation et vérification directe de la FINUL.

10. En janvier, le Hezbollah a commencé à riposter au survol du territoire libanais par des tirs de missiles antiaériens. Cette situation s'est poursuivie jusqu'à ce jour. En certaines occasions, plus récemment le 23 juin, des obus ont traversé la Ligne bleue et explosé au-dessus de Kefar Yuval, près de Qiryat Shemona, et de Shelomi, causant quelques dégâts mineurs aux infrastructures civiles et blessant légèrement deux civils. Nous n'avons cessé, divers hauts fonctionnaires de l'ONU, dont surtout mon Représentant personnel, et moi-même, ainsi qu'un certain nombre de

gouvernements intéressés, d'exhorter Israël à cesser les survols du territoire libanais et à respecter pleinement la Ligne bleue. Nous avons souligné que les violations israéliennes de l'espace aérien libanais et les tirs d'artillerie antiaérienne par le Hezbollah pouvaient aggraver les tensions et qu'une violation donnée ne pouvait en justifier une autre. Nous avons continué d'exhorter les parties à mettre fin aux activités susceptibles de provoquer des incidents.

11. Il y a eu quelques violations mineures de la Ligne bleue du côté libanais; il s'agit essentiellement de la traversée de la Ligne par des bergers. Cependant, du côté libanais de la Ligne, des manifestants se sont périodiquement rassemblés aux points chauds que j'avais déjà recensés dans mes rapports précédents, à savoir la colline Cheikh Abbad, à l'est de Hula, et Fatima gate, à l'ouest de Metulla, pour jeter des pierres et autres objets en direction du personnel militaire israélien à travers la Ligne bleue. Le nombre d'incidents et l'ampleur de la foule ont augmenté, en particulier vers la fin de la période considérée. Plusieurs centaines de Libanais se sont regroupés dans ces lieux pour commémorer le deuxième anniversaire du retrait israélien du Liban. Le 23 juin, un civil libanais a été blessé lorsqu'un soldat israélien a tiré sur un groupe de garçons qui avaient refusé d'arrêter de tirer au moyen de fusils à peinture sur la position des Forces de défense israéliennes sur la colline Cheikh Abbad.

12. L'administration civile, dans le sud, a été un peu renforcée au cours de la période considérée. Les systèmes de communication, de santé et de protection sociale ainsi que les services postaux ont continué de progresser lentement sur la voie de l'intégration au reste du pays. La Force mixte de sécurité libanaise, composée de membres de l'armée et des forces de sécurité intérieure, a continué d'opérer dans le secteur d'où Israël s'est retiré, et a intensifié son activité le long de la Ligne bleue, intervenant à plusieurs reprises pour empêcher les atteintes potentielles à la paix et à la sécurité (voir par. 8 ci-dessus).

13. Le Gouvernement libanais a continué à avoir pour position que tant qu'il n'y aura pas de paix globale avec Israël, les forces armées libanaises ne seront pas déployées le long de la Ligne bleue. Dans le vide ainsi créé, le Hezbollah a accru sa présence visible près de la Ligne bleue, au moyen des réseaux de positions mobiles et de plusieurs positions fixes. Le Hezbollah a continué à organiser des services sociaux, médicaux et

éducatifs dans la population locale des zones proches de la Ligne bleue.

14. À plusieurs reprises, des membres du Hezbollah ont entravé la liberté de mouvement de la FINUL. Au cours de l'incident le plus grave, le 4 avril, environ 15 membres du Hezbollah, l'arme au poing, ont obligé une patrouille du Groupe d'observateurs du Liban, au sud-est de Kafr Shuba, à s'arrêter et ont donné des coups de crosse aux observateurs, en blessant trois, dont un grièvement. Lorsqu'une patrouille de la FINUL est intervenue, un soldat a été également blessé. Le Hezbollah a battu retraite juste après que le commandant de la Force de la FINUL eût contacté les responsables libanais. Des protestations énergiques ont été faites aux autorités libanaises par la FINUL et par le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix. Les autorités libanaises ont donné des assurances que les auteurs seraient arrêtés et traduits en justice mais malheureusement cela ne s'est pas encore produit.

15. L'Organisation des Nations Unies a continué de coordonner la fourniture d'une aide internationale au Gouvernement libanais en vue du déminage du sud du Liban, sous l'étroite supervision de mon Représentant personnel, en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Un échange de lettres en mars a confirmé la participation officielle de l'ONU à la gestion du projet et à l'assurance qualité pour l'opération Solidarité Émirats. La phase II de cette opération a été lancée officiellement le 28 mai, marquant ainsi le début de l'utilisation de sociétés privées engagées sous contrat par les Émirats arabes unis pour des travaux de déminage.

16. La présence d'un grand nombre de champs de mines dans toute la zone d'opérations de la FINUL demeure une source de profonde préoccupation. Le 30 avril, Israël a transmis à la FINUL des renseignements supplémentaires concernant les champs de mines dans le sud du Liban. Les données ont été communiquées aux autorités libanaises compétentes. Les forces de défense israéliennes ont également collaboré en matière d'assistance technique à la FINUL.

17. Les mines ont fait plusieurs victimes civiles. Depuis janvier, un civil est mort et cinq ont été blessés par l'explosion de mines ou de munitions; quatre membres du personnel des entreprises de déminage ont

été blessés pendant les opérations de déminage. La FINUL a continué à marquer et à clôturer les champs de mines et a détruit plus de 620 mines et munitions non explosées.

18. La FINUL a continué à aider la population civile sous forme de soins médicaux, de travaux d'approvisionnement en eau, d'équipement et de services à l'intention des écoles et des orphelinats et de fourniture de services sociaux aux indigents. Cette assistance a été apportée à l'aide de ressources mises à sa disposition par des pays fournisseurs de contingents. Les centres médicaux et les équipes mobiles médicales ont fourni chaque mois des soins médicaux à environ 700 civils. Un programme de soins dentaires sur le terrain a permis de traiter environ 200 cas par mois. Une assistance vétérinaire a été fournie dans certains villages. La FINUL a coopéré étroitement pour les questions humanitaires avec les autorités libanaises, les organismes des Nations Unies, le Comité international de la Croix-Rouge et les autres organisations et institutions spécialisées au Liban. Le 15 juin, la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) et la FINUL ont signé sous l'égide du Ministère libanais des affaires sociales un mémorandum d'accord, visant à assurer que les compétences essentielles des pays qui fournissent des contingents à la FINUL continuent de contribuer au développement des centres de formation professionnelle, à la promotion de pratiques agricoles modernes et à l'amélioration des prestations de soins de santé aux populations du sud.

19. Mon Représentant spécial travaille en collaboration étroite avec le PNUD et avec la Banque mondiale pour faciliter le financement et la mise en oeuvre de projets de développement dans le sud du Liban, en faisant connaître, publiquement ou en privé, les besoins de cette partie du pays. Le PNUD a continué à diriger les efforts que fait le système des Nations Unies, avec les autorités libanaises, en faveur du développement et du relèvement du sud du Liban.

### III. Questions d'organisation

20. Les activités de la FINUL ont visé principalement la Ligne bleue et la zone adjacente. La Force y a poursuivi ses efforts tendant à faire respecter le cessez-le-feu en multipliant les patrouilles, en intensifiant ses activités d'observation à partir de postes fixes et en restant en contact avec les parties pour remédier aux

violations, régler les incidents et éviter une escalade. Par le truchement de son Groupe d'observateurs au Liban (GOL), l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST) a aidé la FINUL à exécuter son mandat. En maintenant une liaison étroite avec toutes les parties, la FINUL et son commandant, ainsi que mon Représentant personnel et le Coordonnateur spécial, ont déployé des efforts considérables pour empêcher les incidents du début du mois d'avril de dégénérer et désamorcer une situation qui était alors explosive.

21. Les préparatifs de la reconfiguration de la FINUL se sont poursuivis. À la date de rédaction du présent rapport, la prochaine étape du processus de réduction et de redéploiement avait commencé, avec le rapatriement d'environ 135 militaires ukrainiens qui ne seront pas remplacés. Conformément à la résolution 1391 (2002), dans laquelle le Conseil de sécurité demandait que la reconfiguration de la Force tienne compte de l'évolution de la situation sur le terrain, la première réduction du contingent fidjien, qui était prévue pour le mois de juin, a été reportée au mois d'août pour des raisons opérationnelles. Cet ajustement technique ne compromet pas par ailleurs le calendrier que j'ai proposé au Conseil de sécurité dans mon précédent rapport (S/2002/55). La Force verra en effet son effectif stabilisé à 2 000 personnes, tous rangs confondus, d'ici à la fin de 2002. On trouvera ci-joint une carte illustrant le déploiement actuel de la FINUL.

22. Au 30 juin 2002, la FINUL était composée de 3 628 militaires des pays suivants : Fidji (587), France (236), Ghana (801), Inde (825), Irlande (5), Italie (51), Pologne (474) et Ukraine (649). Elle bénéficiait, dans l'accomplissement de ses tâches, du concours de 51 observateurs militaires de l'ONUST. Elle employait également 470 civils, dont 131 recrutés sur le plan international et 339 sur le plan local.

23. La Force est placée sous le commandement du général Lalit Mohan Tewari. M. de Mistura est toujours mon Représentant personnel à Beyrouth.

24. Je regrette d'avoir à signaler le décès d'un membre fidjien de la Force lors d'un accident survenu alors qu'il était de service. Depuis la création de la FINUL, 240 de ses membres ont trouvé la mort : 78 par balle ou dans l'explosion de bombes, 102 à la suite d'accidents et 60 à la suite d'autres causes. Le nombre des membres de la Force qui ont été blessés par balle ou par l'explosion de mines s'élève à 344.

#### IV. Questions financières

25. Par sa résolution 56/214 B du 27 juin 2002, l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant brut de 117,1 millions de dollars, équivalant à un taux mensuel de dépenses brut de 9,8 millions de dollars, pour assurer le fonctionnement de la Force entre le 1er juillet 2002 et le 30 juin 2003. Si le Conseil de sécurité décidait de proroger le mandat de la FINUL au-delà du 31 juillet 2002, comme je le recommande au paragraphe 33 ci-après, le coût de son fonctionnement serait limité au taux mensuel approuvé par l'Assemblée générale.

26. Au 30 juin 2002, le montant des contributions non acquittées au compte spécial de la FINUL pour la période allant de sa création jusqu'au 31 juillet 2002 s'élevait à 106,5 millions de dollars. Le montant total des contributions non acquittées à l'ensemble des opérations de maintien de la paix des Nations Unies s'élevait à 1 299 600 000 dollars à cette même date.

#### V. Observations

27. Dans mon rapport du mois de janvier (S/2002/55), je disais espérer que la plus grande retenue dont les deux parties avaient fait preuve dans le secteur des fermes de Chab'a indiquait une volonté nouvelle de leur part de respecter la Ligne bleue sur toute sa longueur. Malheureusement, les événements de ces derniers mois, et tout particulièrement la dangereuse escalade du mois d'avril, ont montré que cet espoir était prématuré. Les événements en question ont mis en relief la fragilité de la situation et montré avec quelle facilité les tensions pouvaient monter.

28. L'acharnement du Hezbollah à lancer des actions hostiles à travers la Ligne bleue et la réticence du Gouvernement libanais à honorer son engagement de faire pleinement respecter cette ligne enfreignent les décisions du Conseil de sécurité. Cette ligne a en effet été tracée par l'ONU et reconnue par le Conseil de sécurité pour confirmer, aux fins de la résolution 425 (1978), le retrait des forces israéliennes du sud du Liban. Je tiens à rappeler que le respect des résolutions du Conseil de sécurité est, pour tout État Membre, la condition la plus élémentaire de sa légitimité internationale. Rien ne saurait justifier des violations de la Ligne bleue, que ce soit sous la forme d'un franchissement physique de cette ligne ou de son contournement. Chacune de ces violations, qu'elle

s'effectue par la voie terrestre, maritime ou aérienne, risque d'entraîner une détérioration de la situation sur le terrain.

29. Je saisis cette occasion pour réitérer les constatations formulées dans mon rapport du 22 mai 2000 (S/2000/460) au Conseil de sécurité, auquel ce dernier a souscrit résolument dans une déclaration de son président datée du 23 mai 2000 (S/PRST/2000/18). Les fermes de Chab'a se situent dans une zone occupée par Israël depuis 1967 et relèvent par conséquent d'un règlement négocié en vertu des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil, et elles font partie de la zone d'opérations de la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (FNUOP). Aucun accord internationalement reconnu de délimitation de leurs frontières n'a été conclu entre le Liban et la République arabe syrienne. La Ligne bleue a été tracée sans préjudice de tout accord que ces deux pays pourraient vouloir conclure à l'avenir sur les questions territoriales existant entre eux.

30. Par les mesures qu'il a prises en vue de contenir les incidents survenus le long de la Ligne bleue à l'ouest de Ghajar, le Gouvernement libanais a montré qu'il était en mesure d'exercer effectivement son autorité, de protéger la population du sud du Liban et les personnels de maintien de la paix de l'ONU et d'assurer la stabilité. Les autorités libanaises devraient continuer d'élargir les efforts qu'elles déploient en ce sens. Le Gouvernement pourrait en effet faire encore plus pour étendre son autorité à l'ensemble du sud du Liban, comme le demandait encore tout récemment le Conseil dans sa résolution 1391 (2002), notamment en assumant pleinement la responsabilité d'y fournir les services essentiels à la population et d'y déployer l'armée libanaise.

31. Je demeure préoccupé par les restrictions imposées à la liberté de mouvement du personnel de la FINUL, et notamment du Groupe d'observateurs au Liban. La FINUL doit pouvoir exécuter son mandat et remplir ses fonctions de patrouille, d'observation, de compte rendu et de liaison avec les parties sans que des éléments armés ne s'y opposent. Les attentats contre le personnel ou les biens de l'ONU ne doivent pas être tolérés. Le Gouvernement libanais devrait s'acquitter de l'obligation qui est la sienne de garantir à la FINUL une complète liberté de circulation dans toute sa zone d'opérations.

32. J'ai souvent exprimé ma préoccupation face à la situation dans le sud du Liban et engagé les deux parties à faire preuve de retenue, et ceci tout récemment encore dans ma déclaration du 20 juin au Conseil de sécurité. Il est crucial qu'en une période aussi troublée que celle que nous traversons, toutes les parties concernées respectent la Ligne bleue, comme le Conseil de sécurité le leur a demandé à plusieurs reprises, qu'elles mettent un terme à toutes les violations de cette ligne et qu'elles s'abstiennent de tout acte qui risquerait de déstabiliser la situation. MM. de Mistura et Roed-Larsen continueront de prêter aux parties l'appui politique et diplomatique des Nations Unies en vue d'instaurer une paix et une sécurité durables.

33. Dans une lettre datée du 9 juillet 2002 (S/2002/739), le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies m'a transmis la demande formulée par son gouvernement tendant à ce que le Conseil de sécurité proroge le mandat de la FINUL d'une nouvelle période de six mois. Au vu de la situation dans la région, le Conseil de sécurité voudra peut-être décider de proroger le mandat de la FINUL jusqu'au 31 janvier 2003.

34. Je dois encore appeler l'attention sur la grave insuffisance des moyens financiers mis à la disposition de la Force. Ses contributions non acquittées s'élèvent à ce jour à 106,5 millions. Or, c'est aux pays qui fournissent les contingents dont la Force est constituée que cette somme est due. Je lance donc un appel à tous les États Membres pour qu'ils versent leurs contributions rapidement et dans leur intégralité et pour qu'ils règlent tous leurs arriérés. Je tiens à exprimer ma gratitude aux gouvernements qui fournissent des contingents à la Force pour la compréhension et la patience dont ils font preuve.

35. Pour conclure, je tiens à exprimer ma reconnaissance à mon Représentant personnel, M. de Mistura, et à rendre hommage au général Tewari et aux hommes et aux femmes de la FINUL pour la façon dont ils se sont acquittés de leurs tâches. Leur discipline et leur comportement exemplaire leur font honneur, et cet honneur rejaillit sur l'ensemble de l'Organisation des Nations Unies.

